



SELECTION D'ENTREE EN FORMATION

DEJEPS mention « SPELEOLOGIE »

Session 2026 / 2027

Nom et Prénom du candidat :

Ce document a pour but de sélectionner les candidats à la formation en fonction de leur projet professionnel, de leur expérience dans la pratique de la spéléologie et de leurs connaissances du milieu karstique.

Cette sélection est indépendante du Test d'Exigences Préalables.

La sélection a pour objectif de s'assurer des capacités des candidats à suivre le cursus dans de bonnes conditions. La sélection se fait sur la base de ce dossier déposé dans votre dossier d'inscription et d'un entretien dont voici les attendus :

- Une présentation du projet professionnel : pourquoi choisir le métier de monitrice / moniteur de spéléologie ? dans quelle finalité ?
- Une présentation de l'intention de projet⁽¹⁾ en vue de l'acquisition des UC1 (*concevoir un projet*) et UC2 (*coordonner un projet*): le candidat doit se poser la question des thématiques qui l'attirent,
- La présentation des structures de stages en entreprise et des tuteurs ou tutrices⁽²⁾ identifié-e-s : cela pour inciter le candidat à commencer à se constituer un réseau professionnel et optimiser l'alternance,

(1) Trois « types » de projet peuvent être présentés :

- Installation personnelle : je souhaite m'installer sur un territoire déterminé pour développer mon métier de moniteur(trice) de spéléologie. (*Quel territoire, quels publics, quels produits*)
- Développement, amélioration d'une structure existante : une entreprise, un bureau de moniteurs(trices) propose déjà de la spéléologie (*ou pas*) comment puis-je améliorer leur offre (*nouveaux produits, nouvelle clientèle, amélioration du parc matériel...*)
- Projet structurant pour la discipline : souvent en lien avec le milieu professionnel ou fédéral (*pérennisation d'un site de pratique, réalisation d'une action de communication pour améliorer la visibilité des pros...*)

(2) La formation au DEJEPS spéléologie est une formation qui repose sur le principe de l'alternance entre formation en centre et en entreprise. Dans ce cadre il vous faudra **impérativement** un tuteur(trice) lors de votre inscription.

Voir la liste des tuteurs(trices) proposées, cette liste est ouverte vous pouvez proposer quelqu'un d'autre, toutefois l'Organisme de Formation se réserve le droit de ne pas valider votre proposition.

Les prérogatives qui vous permettront d'encadrer le premier été sont les suivantes :

- **Niveau 1 prérogatives après la validation des EPMSP :**
 - Cavités (dont les traversées souterraines nécessitant des techniques rappelables) de classe 2 maximum.
 - La hauteur des verticales ne doit pas dépasser quinze mètres, en une seule longueur.
 - L'obstacle doit permettre le visuel constant sur son public.
 - L'obstacle ne doit pas comporter de déviation ni de fractionnement.
 - L'effectif du groupe ne peut excéder huit personnes, huit plus un accompagnateur dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM).
- Les **volumes horaires** d'encadrement pour le **Niveau 1** :
 - **35h en observation** avant tout encadrement en autonomie
 - **80h minimum en autonomie**

N'hésitez pas à vous rapprocher d'un professionnel en exercice titulaire du DEJEPS pour échanger avec lui sur son expérience (*vivement conseillé*).

1/ Présentation du projet professionnel (en complément de la lettre de motivation)

2/ Intention de projet en vue de la certification des uc1 et uc2

3/ Structure(s) de stage et tutrice(s) / tuteur(s) envisagé(s)

4/ Je présente ma pratique d'autres sports de nature et mes connaissances du milieu naturel

5/ Autres éléments que vous souhaiteriez communiquer au jury